

Lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail

Le violentomètre

Les Violences Sexuelles et Sexistes sont illégales également dans le cadre professionnel. Elles doivent être prévenues, traitées et sanctionnées. Les victimes et les témoins doivent être accompagné·es. Cet outil, conçu à partir d'une typologie de l'enquête Virage, vous permet d'évaluer votre cadre de travail. Face à ce type de violences nous sommes tout·es concerné·es. Ensemble agissons !



01 42 76 88 00
a'voit're écoute
APPEL CONFIDENTIEL - DE 9H A 18H

**1. Vous avez le temps de faire votre travail correctement,
sans pression.**

2. Vos compétences sont reconnues et valorisées.

**3. Dans votre environnement professionnel, vous trouvez l'appui
et le soutien qui vous sont nécessaires.**

**4. Dans votre équipe, on fait des commentaires ou allusions
sur les personnes, leur physique, leur tenue, leur vie privée.**

5. On vous donne des surnoms familiers.

On fait des commentaires sur votre tenue, votre physique.

**6. Certaines personnes de votre entourage professionnel
sont moquées, ignorées ou tenues à l'écart.**

**7. Autour de vous, des images et ou des « blagues » à caractère
sexiste ou sexuel, circulent à l'oral ou sur Internet.**

**8. On vous coupe la parole constamment, on parle à votre place.
On minimise vos interventions.**

9. On vous donne des tâches inutiles ou dévalorisantes.

**10. On vous infantilise et/ou rabaisse parce que vous êtes une
femme ou un homme.**

**11. Les réunions stratégiques sont systématiquement organisées
lors de vos journées non travaillées. On vous fait des
remarques lorsqu'on prend votre mercredi.**

**12. On a eu à votre égard des propos, des gestes à caractère sexuel
en face à face, au téléphone, par mails ou sur internet.
qui vous ont mis-e mal à l'aise.**

**13. On vous a fait des propositions sexuelles insistantes qui vous
ont mis-e mal à l'aise.**

**14. Vous avez été insulté.e en face à face, au téléphone,
par mail ou sur Internet. On salit votre réputation.
répand des rumeurs sur vous.**

**15. On a cherché à vous intimider par des menaces ou en hurlant.
tapant du poing ou en cassant des objets.**

**16. On a lancé un objet contre vous, vous a secoué.e brutalement
ou on vous a frappé.e.**

**17. Contre votre gré, on a touché vos seins, vos fesses, vos cuisses,
vos hanches. On vous a coincé-e pour vous embrasser.
On s'est frotté ou collé à vous.**

**18. On vous a forcé-e à faire ou à subir des attouchements du sexe.
On a essayé ou on est parvenu à avoir un rapport sexuel avec
vous contre votre gré.**

**19. Depuis votre résistance à certains agissements mentionnés
plus haut, on modifie abusivement l'organisation et les
conditions de votre travail**

**20. Suite à vos refus face aux agissements que vous subissez,
on vous tient à l'écart. On sabote, fait disparaître, détruit
ou s'approprie votre travail.**